

En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).


5 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	Van Overstraeten Marc ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours a pour objet l'analyse juridique du système de santé en Belgique. Il étudie les modes de régulation et de financement au travers desquels les pouvoirs publics encadrent l'exercice des pratiques de santé. Peut être examinés dans ce cadre : - Les conditions de régularité, l'organisation et le contrôle de l'exercice des professions de la santé et des pratiques médicales dites " non conventionnelles ", en ce compris l'organisation des ordres professionnels éventuels ; - L'organisation, le fonctionnement et le contrôle administratifs et financiers des institutions de soins - comme les hôpitaux, les maisons médicales et les maisons de repos -, ainsi que l'agrément des instruments de soins et la centralisation électroniques des données de santé ; - L'organisation de la dispensation des médicaments.
Acquis d'apprentissage	<p>À l'issue du cours, l'étudiant doit être capable : - De disposer d'une connaissance approfondie s'agissant de l'organisation, du fonctionnement et du contrôle administratifs et financiers du système de santé en Belgique, en ce compris leurs implications en droit européen ; - D'appliquer cette connaissance à des situations pratiques ; - De formuler des observations critiques en rapport avec les solutions préconisées par le droit en vigueur. Ce cours fait partie d'une option cohérente de trois cours. Les titulaires des cours de l'option forment une équipe d'enseignement : ils se concertent sur les contenus et méthodes de chaque cours afin d'en assurer la complémentarité. Le cours s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives (apprentissage par projets ou par problèmes, commentaires de jurisprudences ou de doctrines, débats avec des invités, études de terrain</p> <p>1) permettant à l'étudiant de développer en toute autonomie un regard critique, prospectif et inventif. L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'impliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective. Dans cette perspective, les enseignants des différentes options se concertent au sein de la Faculté au sujet des dispositifs pédagogiques mis en #uvre.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Deux modalités d'évaluation sont proposées à l'étudiant, qui peut opter pour l'une ou l'autre.</p> <p>Première modalité</p> <p>Par petits groupes, les étudiant décodent une problématique, présentent cette problématique lors d'un cours et rédigent un écrit de 30 à 40 pages environ qui rend compte de leur présentation. Les étudiants sont évalués au départ de leur présentation, de leur écrit et de leur participation aux discussions organisées dans le cadre des cours - participation qui peut être assurée via les forums ouverts sur la page <i>Moodle</i> du cours.</p> <p>Les étudiants en échec sont invités à revoir et à approfondir l'approche de la problématique qu'ils ont appréhendée durant le quadrimestre. Ils remettent une version retravaillée de leur écrit. Une rencontre est organisée avec l'enseignant en session.</p> <p>Deuxième modalité</p> <p>L'étudiant présente un examen oral, en session. Celui-ci comporte une question relative à la matière vue pendant le cours et une question préparée au préalable, préparation consignée dans un écrit de 5 pages environ que l'étudiant remet au plus tard au début de l'examen. Ce dernier a pour objet de vérifier que l'étudiant rencontre les objectifs poursuivis dans le cadre du cours, c'est-à-dire qu'il ne dispose pas seulement de connaissances mais qu'il est capable de comprendre, d'appliquer et d'adopter un point de vue critique.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Pour atteindre ces différents objectifs, le cours développe une « pédagogie du dialogue ». Les problématiques abordées sont déterminées de commun accord avec les étudiants. Ceux-ci sont invités à prendre la parole pour faire état des questions, réflexions et critiques que suscitent dans leur chef les règles de droit en présence. Par ailleurs, l'accent est mis sur le contact avec les professionnels de la santé. Une attention particulière est réservée au regard que ceux-ci portent sur le droit en vigueur et aux évolutions qu'ils appellent de leurs vœux. Lorsque les questions étudiées s'y prêtent, des rencontres sont prévues au cours lui-même avec des intervenants extérieurs interpellés par celles-ci.</p>

Contenu	Le cours de <i>Droit public de la santé</i> se penche sur les règles de droit qui régissent le système de santé belge du point de vue administratif et financier. Il envisage tout particulièrement les normes juridiques qui réglementent les professions de la santé – conventionnelles et non conventionnelles –, d'une part, celles qui se rapportent aux structures de la santé comprises au sens large du terme – hôpitaux, maisons de repos et maisons de repos et de soins, maisons de soins psychiatriques, initiatives d'habitation protégée, maisons médicales, etc. –, d'autre part. L'enseignement cherche à mettre en évidence, dans l'un et l'autre secteurs, les dispositifs juridiques que les autorités publiques mettent en place et la diversité des instruments auxquels elles recourent, de manière à dégager les orientations qu'elles impriment à la politique de santé. Dans le même temps, il entend induire une réflexion critique, nuancée et constructive au sujet de ces dispositifs, instruments et orientations.
Ressources en ligne	Les ressources en ligne sont postées sur la page <i>Moodle</i> du cours.
Autres infos	Le cours n'est pas accompagné d'un syllabus dès l'instant où les thématiques abordées sont décidées de commun accord avec les étudiants, en particulier avec ceux qui prennent en charge une thématique à présenter à l'auditoire (première modalité d'évaluation). Un "plan progressif" est toutefois placé sur la plateforme <i>Moodle</i> ; il est complété semaine après semaine afin de permettre aux étudiants d'avoir une vision claire de la structure globale du cours.
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Force majeure

Méthodes d'enseignement	L'enseignement est dispensé soit sous une forme comodale, soit en « full distanciel », en fonction de la situation sanitaire.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Les deux modalités d'évaluation proposées aux étudiants en temps ordinaire demeurent d'actualité. Lorsque la première modalité est mise en oeuvre, la rencontre organisée en seconde session avec l'étudiant qui a obtenu un échec se déroule sur <i>Teams</i> . Il en va de même de l'examen oral organisé en cas de mise en oeuvre de la deuxième modalité.

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit	DROI2M	5		
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRHD2M	5		